



Ville de Saint-Georges sur Loire

Arrête municipale
PM 16_01_2025

PORTANT PERMISSION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC

Place de l'Eglise

Le Maire de la Commune de ST GEORGES SUR LOIRE

VU la loi n ° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-4,

VU le Code de la Route modifié et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R.417-1,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4^{ème} partie - Signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977, et livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire - approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,

VU la demande du 13 Janvier 2025 par laquelle Madame COLAS Sylvie, représentant la société LESURTEL sis 29-31 rue de la Violaie 49500 CHAZE SUR ARGOS,

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice Générale des Services de mairie.

ARRETE

Article 1 : Nature de la Réglementation

La société SAS LESURTEL est autorisée à occuper le domaine public pour une intervention sur l'Eglise le 27 Janvier 2025. La société a l'autorisation d'y stationner une nacelle sur cette période.

Une restriction de stationnement sera réalisée aux abords immédiats de l'Eglise.

Article 2 : Publication.

Le présent arrêté sera publié selon les règlements en vigueur et affiché aux extrémités de la section concernée.

Article 3 : exécution

Mme. La Directrice Générale des Services de la Mairie de ST GEORGES SUR LOIRE,
M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ST GEORGES/LOIRE,
Mme COLAS Sylvie, représentant la société LESURTEL sis 29-31 rue de la Violaie
49500 CHAZE SUR ARGOS
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont
copie leur sera adressée.

Fait à ST GEORGES SUR LOIRE, le 16 Janvier 2025.

Le Maire certifie, sous sa
responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte.



Le Maire



Hôtel de Ville - BP 20035 - 49170 Saint-Georges-sur-Loire
Tél. 02 41 72 14 80 - Fax 02 41 72 14 99 - E-mail :
mairie.stgeorgesurloire@wanadoo.fr